ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 94407

Texte de la question

M. Marc Joulaud appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la baisse des prescriptions de contrats aidés pour la fin de l'année. Le volume élevé de prescriptions depuis le début de l'année ayant entraîné une surconsommation des crédits, le nombre des prescriptions a considérablement diminué pour le dernier trimestre 2010. Les contrats aidés représentent des outils efficaces pour mener la bataille pour l'emploi en ce qu'ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de remettre le pied à l'étrier. Mais ils permettent également à de petites structures d'embaucher grâce à l'aide de l'État. Aussi, les associations locales s'interrogent sur la pérennité du dispositif. Il souhaiterait par conséquent connaître les intentions du Gouvernement pour l'année à venir.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux dispositions concernant les contrats uniques d'insertion (CUI). La programmation pour 2010, fixée initialement à 360 000 contrats dans le secteur non marchand, a été abondée en cours d'année pour atteindre le montant de 400 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), le plus élevé depuis de nombreuses années. Ce volume témoigne de l'engagement fort du Gouvernement pour continuer à faire face à la crise économique. Après une année de forte mobilisation en 2009 (avec 380 000 contrats CAE effectivement conclus), près de 520 000 contrats aidés auront été mobilisés au total durant l'année 2010, si l'on y ajoute les contrats initiative emploi (CIE). En raison des besoins importants des employeurs (associations, communes, ateliers et chantiers d'insertion [ACI], etc.) et des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, ainsi que des taux élevés de prise en charge des rémunérations, le rythme des prescriptions a été très élevé et certaines régions ont atteint leur enveloppe annuelle dès le mois d'octobre. Par conséquent, en fin d'exercice, un recentrage sur les embauches prioritaires a dû être opéré pour tenir compte des contraintes budgétaires. Toutefois, afin de ne pas interrompre brutalement les recrutements et de ne pas pénaliser les employeurs qui mettent en oeuvre ces outils d'insertion, un recensement des besoins incompressibles a été réalisé et des enveloppes complémentaires ont été attribuées aux régions déficitaires pour faire face aux priorités, par exemple assurer les renouvellements des CAE dans les ACI, les renouvellements d'assistants de vie scolaire (AVS) dans l'éducation nationale ou honorer les engagements pris à l'égard des conseils généraux en faveur des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Les 340 000 entrées prévues en 2011 témoignent de la poursuite de l'engagement du Gouvernement et sont cohérentes avec la perspective d'une amélioration de la situation économique dans l'année qui vient.

Données clés

Auteur : M. Marc Joulaud
Circonscription : Sarthe (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94407

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE94407

Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13165
Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1347